

4 juillet 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SQLI

(Euronext Paris)

Par courrier du 4 juillet 2008, M. Jean Rouveyrol a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juin 2008, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital de la société SQLI et détenir 1 621 398 actions SQLI représentant 3 242 796 droits de vote, soit 4,79 % du capital et 8,63% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société SQLI consécutif à un apport en nature, approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2008 (2).

(1) Sur la base d'un capital composé de 33 820 439 actions représentant 37 560 102 droits de vote.

(2) Cf. document enregistré par l'AMF sous le numéro E.08-063 du 4 juin 2008.